

GEF Industrie

**Demande d'autorisation d'exploiter une usine spécialisée dans le mélange de liquides inflammables et d'huiles et le stockage de matières toxiques pour l'homme sur le territoire de la commune de Villers-Bretonneux**

(dossier E17000048/80)

Enquête Publique

Du lundi 24 avril au mercredi 24 mai 2017

**Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur**



Stéphane PETIT – Commissaire Enquêteur – 61 rue Gabriel de Mortillet – 80090 Amiens  
Tél. : 03-22-47-43-83 ou 06-82-72-19-92 – Courriel [stephane.petit-ce@orange.fr](mailto:stephane.petit-ce@orange.fr)

## Conclusions

### Rappel de la nature et des caractéristiques du projet soumis à enquête publique

La société GEF Industrie a été créée en 1996. Elle a actuellement le statut juridique de SAS au capital de 100.000 €. Elle s'est installée sur le site de Villers-Bretonneux, (80800, zone industrielle, 3 rue de la Briqueterie) en 2003. Son code APE (2059Z) correspond à « Conception et fabrication de produits chimiques ». Elle compte 12 salariés. Le président est Mr. Gérald Faÿ et le Directeur Général est son frère, Mr. Arnaud Faÿ. Le site s'étend sur 16.760 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée n° 35 de la section AC.

GEF Industrie est une entreprise familiale spécialisée dans la conception, la fabrication, la vente et la distribution de spécialités chimiques, pétrochimiques et agrochimiques, destinées à l'industrie. Notons ici que GEF Industrie ne procède pas à des synthèses chimiques mais produit des spécialités chimiques uniquement par mélange à froid.

GEF Industrie propose des fabrications sur commande, majoritairement à la marque de ses clients. Le stock de produits finis fabriqués est donc le plus réduit possible.

Enfin, GEF Industrie réalise une prestation de stockage pour la société HYGECO (basée à Gerge les Gonesse).

Pour répondre aux besoins de ses clients, GEF Industrie a besoin de créer une surface de stockage plus importante et d'augmenter sa capacité de production. En revanche, il n'y a pas de changement du procédé de fabrication.

Aussi, GEF Industrie envisage de développer ses activités en

- ajoutant des cuves de stockage (liquides inflammables et huiles),
- créant un bâtiment supplémentaire qui aura 2 vocations principales: fabrication de produits liquides (notamment inflammables) par mélange à froid, et magasin logistique, avec en particulier un stockage pour des aérosols, une zone de stockage des produits inflammables et une zone réservée aux produits HYGECO.

GEF Industrie a aussi décidé de revoir l'affectation des zones de travail sur le site pour optimiser le flux et répondre au mieux aux contraintes réglementaires existantes.

L'enquête publique fait suite à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017 qui la prescrit. Elle a pour objet la demande d'exploiter une usine spécialisée dans le mélange de liquides inflammables et d'huiles et le stockage de matières toxiques.

Il s'agit tout à la fois d'une régularisation de la situation actuelle et d'une autorisation d'exploiter dans la configuration future.

Le site sera soumis dans sa configuration future à autorisation pour les rubriques 4130.2 « substances et mélanges liquides de toxicité aiguë par inhalation catégorie 3 » et 4331.1 « liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 » de la nomenclature des ICPE.

**Vu :**

- ma désignation par le Tribunal Administratif d'Amiens en tant que Commissaire Enquêteur pour cette enquête publique datée du 20 mars 2017,
- l'arrêté préfectoral d'organisation de cette EP daté du 30 mars 2017,
- le dossier soumis au public,
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- l'avis de l'Inspection des Installations Classées (non intégré au dossier disponible pour le public),
- les observations laissées sur le registre ouvert pour cette EP,
- le certificat de dépôt de dossier en Mairie établi par Mr. le Maire de Villers Bretonneux,
- les 5 certificats d'affichage produits par les 8 communes concernées par le périmètre de l'étude,
- le certificat d'affichage produit par le pétitionnaire, GEF Industrie,
- les réponses du pétitionnaire à mon PV de synthèse,
- l'article du Courrier Picard du 24 avril 2017,

**Constatant :**

- que l'avis d'EP été bien affiché en Mairie de Villers-Bretonneux sur les panneaux prévus à cet effet lors de ma visite du 10 avril 2017 d'une part et lors de mes 4 permanences d'autre part,
- que l'avis d'EP été bien affiché sur le site du pétitionnaire à un emplacement visible depuis la voie publique lors de ma visite du 10 avril 2017,
- la conformité des éléments de description du site et de son environnement dans le dossier avec mes constats de visu lors de ma visite à GEF Industrie le 10 avril 2017,
- que l'avis d'EP a été publié 3 fois (et non pas 2 fois, voir pourquoi dans le rapport § 3) dans les journaux locaux suivants : le Courrier Picard et Picardie la Gazette et à des dates conformes à l'article 5 de l'arrêté préfectoral d'organisation de l'EP,
- que l'enquête était bien annoncée et que le dossier était bien disponible sur le site Internet de la Préfecture de la Somme,
- qu'aucun courriel relatif à cette EP n'a été envoyé à l'adresse mail de la Préfecture,

- qu'aucun courrier relatif à cette EP et à mon attention n'a été adressé à la Mairie de Villers-Bretonneux,

- qu'aucun des 8 conseils municipaux n'a émis d'avis sur ce dossier dans le délai prescrit de 15 jours après la clôture de l'enquête,

### **Considérant :**

- que le dossier soumis à l'EP était complet (avis conforté par l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'Inspection des Installations Classées),

- que le pétitionnaire s'est acquitté de l'obligation faite par l'Inspection des Installations Classées d'apporter des compléments suite aux 13 remarques figurant dans son rapport,

- que l'impact sur l'environnement (eaux, paysage, bruit, préservation de la biodiversité) de l'installation projetée est très faible (même si concernant les nuisances éventuelles liées aux odeurs, j'aurais aimé que ce point soit plus développé dans le dossier et que l'Autorité Environnementale s'exprime sur ce sujet),

- que les risques en situation accidentelle sont appréhendés exhaustivement, évalués et que les mesures préventives et curatives sont pertinentes,

- qu'en revanche le risque lié à des actes de malveillance suite à intrusion sur le site n'est sans doute pas assez pris en compte,

- que la Mairie de Villers-Bretonneux a raison de dispenser le pétitionnaire de planter une haie vive autour de sa parcelle compte tenu du très faible enjeu sur le paysage de l'environnement du site,

- qu'à contrario, la mise en place d'une haie faite d'une espèce végétale telle qu'elle cacherait tout au long de l'année l'arrière du site notamment pour cacher les merlons de 3,80 m qui doivent être implantés serait pertinente,

- que les mesures de publicité (malgré les 3 certificats d'affichage manquants à ce jour) ont été telles que le public a raisonnablement pu participer à cette EP,

- que l'article du Courrier Picard daté du 24 avril 2017 a contribué au moins aussi utilement que les avis officiels à la publicité de cette enquête publique,

- que le dossier apporte les éléments permettant de vérifier la prise en compte et la compatibilité avec les documents d'urbanisme d'une part et les documents en rapport avec la protection des zones naturelles d'autre part,

- que les scénarii envisagés dans les observations sur le registre sont techniquement impossibles,

- que le volet financier du dossier n'appelle pas de commentaire particulier, l'accord des financeurs étant acquis dès lors que l'autorisation d'exploiter aura été notifiée,

## Avis

Pour toutes ces raisons et considérations

J'émet un

Avis favorable  
(sans réserve)

A la demande présentée par la S.A.S. GEF Industrie en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine spécialisée dans le mélange de liquides inflammables et d'huiles et le stockage de matières toxiques sur le territoire de la commune de Villers-Bretonneux.

Assorti de la **recommandation** suivante :

Plantation d'une haie faite d'une espèce végétale telle qu'elle cacherait tout au long de l'année l'arrière du site notamment pour cacher les merlons de 3,80 m qui doivent être implantés.

Fait à Amiens le 9 juin 2017

Stéphane PETIT Commissaire Enquêteur (signature)



